

« Le calme continué dans le Borinage, et nos braves houilleurs, si instant égarés on subissant la loi de quelques meneurs, ont repris pour la plupart de reprendre demain leur travail. Hier, c'était jour de paie et l'on appréhendait de nouvelles scènes de violence, mais il n'en a rien été : après avoir touché leurs salaires, les ouvriers sont allés prendre tranquillement un verre de bière et sont ensuite rentrés chez eux. Le bon esprit de nos loyales populations ouvrières borinaises a, cette fois encore, pris le dessus, et cette digne attitude de nos houilleurs ne pourra qu'augmenter le nombre des champions dévoués de leur cause. »

« Des meetings ont eu lieu avant-hier à Pâturages et à Wasnes, à Saint-Ghislain. Il ne faut pas attacher trop d'importance à ces réunions, auxquelles n'assistent que quelques ouvriers. »

« Les houilleurs qui ont été arrêtés à Hornu voulaient empêcher le travail au charbonnage de Grand-Buisson, et déjà plusieurs d'entre eux étaient descendus dans le puits à cet effet. Ainsi, que nous l'avons dit, ces malheureux ne tarderont pas à comparaître devant le tribunal correctionnel. »

« Au moment de mettre sous presse, nous apprenons par dépêche télégraphique qu'un sieur Coudroy, de La Bouverie, vient d'être arrêté par la gendarmerie, sur un mandat d'amener lancé par le parquet. »

« Ce Coudroy était l'orateur principal des meetings. »

« Des journaux ont imprimé que des troupes étaient arrivées de Bruxelles à Mons. Il n'en est rien. Nous ne possédons que le bataillon du 5e de ligne, arrivé de Tournai, et nous n'aurons sans doute pas besoin d'autres forces. »

CORRESPONDANCE PARISIENNE

Paris, dimanche 18 avril.

« Les travaux du Corps législatif avancent rapidement, et il est à peu près certain que la session pourra être close samedi prochain. Je ne vois à signaler, pour les deux dernières séances, que le rejet d'un nouvel amendement en faveur des instituteurs et le début de M. Gressier, comme orateur du gouvernement. Le débat se trouva porté sur la question économique, mais il fut facile de voir que ce n'était qu'une escarrouche d'arrière-garde, et que le gouvernement pas plus que les orateurs ses adversaires ne désiraient traiter à fond la question. »

« Les feuilles ministérielles du soir démentent le bruit d'après lequel le comte de Bismark aurait fait demander à M. de La Valette des explications au sujet du passage de son discours relatif au fédéralisme de l'Allemagne. Cette interpellation n'était guère vraisemblable puisque les journaux prussiens affectent d'être enchantés du langage de notre ministre. »

« Le général Dix, le ministre des Etats-Unis, nommé par le président Johnson, va être remplacé à Paris. »

« Les feuilles ministérielles du soir démentent le bruit d'après lequel le comte de Bismark aurait fait demander à M. de La Valette des explications au sujet du passage de son discours relatif au fédéralisme de l'Allemagne. Cette interpellation n'était guère vraisemblable puisque les journaux prussiens affectent d'être enchantés du langage de notre ministre. »

« Le Journal des Débats publie en entier et plusieurs journaux analysent le discours prononcé samedi au Théâtre du Prince impérial par M. Ernest Renan, dans la réunion publique présidée par M. Carnot. C'était, si je ne me trompe, la première fois que M. Renan parlait devant le public depuis la fameuse leçon du Collège de France qui lui valut sa mise à la retraite. On s'est donc demandé quel motif avait pu déterminer cet homme d'allures et de tempérament modestes, à rentrer dans la vie publique ; j'ai entendu dire que M. Renan se proposait de se présenter à la députation et qu'il avait choisi ce moyen pour attirer de nouveau l'attention sur lui. Il a pris pour sujet de sa conférence les rapports de la famille et de l'Etat relativement à l'éducation de l'enfant. M. Renan s'est prononcé contre l'enseignement par l'Etat et les grandes agglomérations d'enfants. »

« Le Siècle fait donner toutes ses troupes contre M. E. de Girardin ; il n'y a pas moins de trois entretiens qui se suivent ce matin contre le propriétaire de la Liberté. Le Siècle propose à M. de Girardin de constituer un tribunal d'honneur pour juger sa participation à l'affaire des mines de St-Bérain. »

« M. Duvernois est très-bien accueilli dans le département des Hautes-Alpes, et le succès de sa candidature est dès à présent assuré. »

« On dit ce soir que les élections générales pourraient bien être fixées aux 16 et 17 mai. C'est peu probable. »

« La nouvelle que je vous donnais hier avec des réserves est pleinement confirmée. M. Pic, directeur de l'Etendard, a été arrêté vendredi à minuit, et l'on me dit que, depuis ce moment, il est à la conciergerie au secret. Les sommes consacrées par M. Taillefer, caissier de la Compagnie, l'Union à subventionner l'Etendard, s'élevaient à 800,000 francs. Tant d'argent pour un si mince résultat, ce serait effrayant. »

« Grâce au mauvais temps, il y avait foule hier à la Galté, à la conférence de M. Fr. Sarcey sur la Phèdre de Pradon, suivie de l'interprétation de cette œuvre, qui, je crois, n'a été jouée qu'une seule fois depuis 200 ans. »

« L'Odéon va reprendre prochainement la Lucrèce de Ponsard. »

« On parle aussi d'un duel entre M. Robert Mitchell, de la Patrie et M. de la Forge, du Siècle, qui ne pouvant se battre avec M. de Girardin, veut absolument pourfendre quelqu'un. Ces deux messieurs sont tous deux décorés, l'un par M. Pinard, l'autre par M. Guizot. »

« Nous allons avoir cette semaine un double événement littéraire. L'Homme qui vit parut, demain, et mardi l'Histoire des Princes de Condé. Les deux auteurs sont des exilés. »

Aujourd'hui à Notre-Dame, il y a sermon de l'abbé Bauer en faveur des croches du diocèse, au profit de la rue de France.

Je trouve dans le Béarnais, journal de Pau, un avis portant que le baron Bernadotte ne paiera plus les dettes qui pourraient contracter la baronne Bernadotte, née de Navailles.

On annonce pour le 1er mai l'apposition d'un rapport, journal de M. Ch. Hugo, Vaquerio et H. Rochefort.

Ch. CAROT, Paris, lundi 19 avril.

On ne doute plus maintenant que la session ne soit close samedi prochain. La loi sur les pensions des vieux soldats viendra vraisemblablement et passera sans opposition. Le chiffre de la première année sera approximativement de 7 millions, ce qui suppose 28,000 soldats secourus.

La loi sur les livrets d'ouvriers sera aussi probablement votée cette semaine ; c'est M. Mathieu qui sera le rapporteur. J'ai entendu dire, et je ne vous répète ce propos que sous réserves, que le gouvernement tenait à faire passer immédiatement cette loi, parce qu'il craindrait que les réclamations d'un grand nombre de patrons et d'ouvriers, à l'exercice d'une influence contraire sur l'esprit de beaucoup de députés.

Le budget extraordinaire ne devant donner lieu qu'à une courte discussion, on croit, comme je vous le dis plus haut, que la Chambre pourra clore ses travaux samedi. Il serait donc à présent décidé que les élections auront lieu les 23 et 24 mai.

M. Frère-Orban est toujours à Paris ; il n'a pas encore, dit-on, reçu communication du contre-projet de M. Gressier. On parle toujours de sa retraite prochaine.

L'insertion dans les journaux officiels de l'annonce de l'emprunt espagnol confirme ce qui a été dit de l'entente établie entre le gouvernement français et le gouvernement provisoire espagnol. On comprend que le gouvernement impérial soit bien aise de voir les chances du duc de Montpensier diminuer tous les jours, et il accueillera favorablement la combinaison d'une lieutenance générale ou d'un directeur qui pourra un jour ramener à Madrid le prince des Asturies et en attendant assurer la sécurité de l'Espagne.

Le général Dix, le ministre des Etats-Unis, nommé par le président Johnson, va être remplacé à Paris.

Les feuilles ministérielles du soir démentent le bruit d'après lequel le comte de Bismark aurait fait demander à M. de La Valette des explications au sujet du passage de son discours relatif au fédéralisme de l'Allemagne. Cette interpellation n'était guère vraisemblable puisque les journaux prussiens affectent d'être enchantés du langage de notre ministre.

Le Journal des Débats publie en entier et plusieurs journaux analysent le discours prononcé samedi au Théâtre du Prince impérial par M. Ernest Renan, dans la réunion publique présidée par M. Carnot. C'était, si je ne me trompe, la première fois que M. Renan parlait devant le public depuis la fameuse leçon du Collège de France qui lui valut sa mise à la retraite. On s'est donc demandé quel motif avait pu déterminer cet homme d'allures et de tempérament modestes, à rentrer dans la vie publique ; j'ai entendu dire que M. Renan se proposait de se présenter à la députation et qu'il avait choisi ce moyen pour attirer de nouveau l'attention sur lui. Il a pris pour sujet de sa conférence les rapports de la famille et de l'Etat relativement à l'éducation de l'enfant. M. Renan s'est prononcé contre l'enseignement par l'Etat et les grandes agglomérations d'enfants.

Le Siècle fait donner toutes ses troupes contre M. E. de Girardin ; il n'y a pas moins de trois entretiens qui se suivent ce matin contre le propriétaire de la Liberté. Le Siècle propose à M. de Girardin de constituer un tribunal d'honneur pour juger sa participation à l'affaire des mines de St-Bérain.

M. Duvernois est très-bien accueilli dans le département des Hautes-Alpes, et le succès de sa candidature est dès à présent assuré.

On dit ce soir que les élections générales pourraient bien être fixées aux 16 et 17 mai. C'est peu probable.

La nouvelle que je vous donnais hier avec des réserves est pleinement confirmée. M. Pic, directeur de l'Etendard, a été arrêté vendredi à minuit, et l'on me dit que, depuis ce moment, il est à la conciergerie au secret. Les sommes consacrées par M. Taillefer, caissier de la Compagnie, l'Union à subventionner l'Etendard, s'élevaient à 800,000 francs. Tant d'argent pour un si mince résultat, ce serait effrayant.

Grâce au mauvais temps, il y avait foule hier à la Galté, à la conférence de M. Fr. Sarcey sur la Phèdre de Pradon, suivie de l'interprétation de cette œuvre, qui, je crois, n'a été jouée qu'une seule fois depuis 200 ans.

L'Odéon va reprendre prochainement la Lucrèce de Ponsard.

On parle aussi d'un duel entre M. Robert Mitchell, de la Patrie et M. de la Forge, du Siècle, qui ne pouvant se battre avec M. de Girardin, veut absolument pourfendre quelqu'un. Ces deux messieurs sont tous deux décorés, l'un par M. Pinard, l'autre par M. Guizot.

Nous allons avoir cette semaine un double événement littéraire. L'Homme qui vit parut, demain, et mardi l'Histoire des Princes de Condé. Les deux auteurs sont des exilés.

« Remarquez quand on voit d'un autre côté les anciens valeurs de placement basées sur tous les jours ? Anni le Nord et le Poncelet n'ont pu aujourd'hui conserver le peu de terrain qu'ils avaient gagné ; l'ancien est faible ; le télégraphe, du reste, va nous dire demain ce qu'il faut en penser, car le rapport financier de M. Dugué a été lu aujourd'hui à la Chambre. »

« L'ancien est faible ; le télégraphe, du reste, va nous dire demain ce qu'il faut en penser, car le rapport financier de M. Dugué a été lu aujourd'hui à la Chambre. »

« L'ancien est faible ; le télégraphe, du reste, va nous dire demain ce qu'il faut en penser, car le rapport financier de M. Dugué a été lu aujourd'hui à la Chambre. »

« L'ancien est faible ; le télégraphe, du reste, va nous dire demain ce qu'il faut en penser, car le rapport financier de M. Dugué a été lu aujourd'hui à la Chambre. »

« L'ancien est faible ; le télégraphe, du reste, va nous dire demain ce qu'il faut en penser, car le rapport financier de M. Dugué a été lu aujourd'hui à la Chambre. »

« L'ancien est faible ; le télégraphe, du reste, va nous dire demain ce qu'il faut en penser, car le rapport financier de M. Dugué a été lu aujourd'hui à la Chambre. »

« L'ancien est faible ; le télégraphe, du reste, va nous dire demain ce qu'il faut en penser, car le rapport financier de M. Dugué a été lu aujourd'hui à la Chambre. »

« L'ancien est faible ; le télégraphe, du reste, va nous dire demain ce qu'il faut en penser, car le rapport financier de M. Dugué a été lu aujourd'hui à la Chambre. »

« L'ancien est faible ; le télégraphe, du reste, va nous dire demain ce qu'il faut en penser, car le rapport financier de M. Dugué a été lu aujourd'hui à la Chambre. »

« L'ancien est faible ; le télégraphe, du reste, va nous dire demain ce qu'il faut en penser, car le rapport financier de M. Dugué a été lu aujourd'hui à la Chambre. »

« L'ancien est faible ; le télégraphe, du reste, va nous dire demain ce qu'il faut en penser, car le rapport financier de M. Dugué a été lu aujourd'hui à la Chambre. »

« L'ancien est faible ; le télégraphe, du reste, va nous dire demain ce qu'il faut en penser, car le rapport financier de M. Dugué a été lu aujourd'hui à la Chambre. »

« L'ancien est faible ; le télégraphe, du reste, va nous dire demain ce qu'il faut en penser, car le rapport financier de M. Dugué a été lu aujourd'hui à la Chambre. »

« L'ancien est faible ; le télégraphe, du reste, va nous dire demain ce qu'il faut en penser, car le rapport financier de M. Dugué a été lu aujourd'hui à la Chambre. »

« L'ancien est faible ; le télégraphe, du reste, va nous dire demain ce qu'il faut en penser, car le rapport financier de M. Dugué a été lu aujourd'hui à la Chambre. »

« L'ancien est faible ; le télégraphe, du reste, va nous dire demain ce qu'il faut en penser, car le rapport financier de M. Dugué a été lu aujourd'hui à la Chambre. »

« L'ancien est faible ; le télégraphe, du reste, va nous dire demain ce qu'il faut en penser, car le rapport financier de M. Dugué a été lu aujourd'hui à la Chambre. »

« L'ancien est faible ; le télégraphe, du reste, va nous dire demain ce qu'il faut en penser, car le rapport financier de M. Dugué a été lu aujourd'hui à la Chambre. »

« L'ancien est faible ; le télégraphe, du reste, va nous dire demain ce qu'il faut en penser, car le rapport financier de M. Dugué a été lu aujourd'hui à la Chambre. »

« L'ancien est faible ; le télégraphe, du reste, va nous dire demain ce qu'il faut en penser, car le rapport financier de M. Dugué a été lu aujourd'hui à la Chambre. »

« L'ancien est faible ; le télégraphe, du reste, va nous dire demain ce qu'il faut en penser, car le rapport financier de M. Dugué a été lu aujourd'hui à la Chambre. »

« L'ancien est faible ; le télégraphe, du reste, va nous dire demain ce qu'il faut en penser, car le rapport financier de M. Dugué a été lu aujourd'hui à la Chambre. »

« L'ancien est faible ; le télégraphe, du reste, va nous dire demain ce qu'il faut en penser, car le rapport financier de M. Dugué a été lu aujourd'hui à la Chambre. »

« L'ancien est faible ; le télégraphe, du reste, va nous dire demain ce qu'il faut en penser, car le rapport financier de M. Dugué a été lu aujourd'hui à la Chambre. »

« L'ancien est faible ; le télégraphe, du reste, va nous dire demain ce qu'il faut en penser, car le rapport financier de M. Dugué a été lu aujourd'hui à la Chambre. »

« L'ancien est faible ; le télégraphe, du reste, va nous dire demain ce qu'il faut en penser, car le rapport financier de M. Dugué a été lu aujourd'hui à la Chambre. »

« L'ancien est faible ; le télégraphe, du reste, va nous dire demain ce qu'il faut en penser, car le rapport financier de M. Dugué a été lu aujourd'hui à la Chambre. »

« L'ancien est faible ; le télégraphe, du reste, va nous dire demain ce qu'il faut en penser, car le rapport financier de M. Dugué a été lu aujourd'hui à la Chambre. »

« L'ancien est faible ; le télégraphe, du reste, va nous dire demain ce qu'il faut en penser, car le rapport financier de M. Dugué a été lu aujourd'hui à la Chambre. »

« mission de la Voirie, communiqué en rapport ainsi conçu : »

« Dans la séance du 16 février dernier, vous avez renvoyé à la Commission de la Voirie l'examen d'une demande tendant à obtenir l'intervention de la ville dans le plan de la rue de France. »

« Nous croyons, Messieurs, qu'il n'y a pas lieu, quant à présent, à prendre cette demande en considération ; et voici les motifs qui ont déterminé l'avis de la Commission : »

« La rue de France s'étend de la rue Jacquard au Fontenoy jusqu'au boulevard de ceinture et le niveau en cet endroit n'est pas arrêté d'une manière définitive. »

« Vous vous rappelez les vœux réitérés émis par le Conseil pour réclamer des Ponts et Chaussées, l'établissement d'un pont fixe sur le Canal à sa jonction avec la route de Tourcoing n° 14. Aucune décision n'est encore prise à cet égard ; mais si la solution est favorable, elle nécessitera l'abaissement du plan d'eau et des rives du canal, et par suite des voies qui viendront y aboutir. »

« Le boulevard de ceinture se trouve très-rapproché du canal et son niveau sera nécessairement commandé par le canal, de même que celui de la rue de France. L'acceptation de la dite rue par la ville mettrait à sa charge tous les frais de remaniement du sol, de repavage, etc., ainsi que d'indemnités envers les riverains, lesquelles résulteraient de la modification de niveau du canal. »

« Devant de telles éventualités, le devoir de votre Commission est tout tracé. Elle a l'honneur de vous proposer l'ajournement jusqu'à la solution de la question du canal. »

« Signé : H. Dubar, rapporteur, J. Lagache, P. Parent, A. Wibaux, L. Watine-Wattinne. »

« M. WIBAUX dit qu'il est très-préjudiciable aux propriétaires de ne pouvoir connaître le nivellement de ce quartier. Il prie M. le Maire d'insister auprès de l'administration des Ponts et Chaussées pour que nous sortions au plus tôt de cette fâcheuse position qui empêche toute nouvelle construction et nuit aux intérêts des propriétaires. »

« M. le Maire répond qu'il a déjà fait bien des démarches à ce sujet, et qu'il est tout disposé à en entreprendre de nouvelles pour arriver à une solution de la question. Le Conseil adopte ensuite les conclusions du rapport de la Commission de la Voirie. »

« FRAIS DES DIVERS PROCÈS RELATIFS A L'ÉMEUTE. »

« M. le Maire entretient le Conseil de la question des frais relatifs à divers procès résultant de l'émeute : »

« Messieurs, »

« Les désordres qui ont eu lieu à Roubaix le 16 mars 1867 ont causé des dégâts dans plusieurs établissements industriels, dont les propriétaires ont intenté des actions à la ville en réparation de dommages éprouvés par eux. »

« Le tribunal civil de Lille ayant admis leurs prétentions, nous avons appelé des jugements de première instance à la Cour impériale de Douai où, malgré les efforts de notre éloquent défenseur, M. Taton, nous avons également succombé et avons été par conséquent, condamnés à payer tous les frais. »

« D'après les notes qui nous ont été remises, nous devons à Me Dussalion, notre avoué : »

« Affaire F. Roussel . fr. 159 11 »

« R. Desrousseaux » 171 41 » L. Scrépel et fils » 160 31 » Dillies frères » 166 89 » Fh. Scamps » 167 86 »

« A Me Vilette : 875 28 »

« Affaire F. Roussel . fr. 303 96 » R. Desrousseaux » 330 69 » L. Scrépel et fils » 299 81 »

« A Me Gennevoise : 934 46 »

« Affaire Dillies frères . fr. 296 31 » A Me Poncelet : »

« Affaire Scamps . . . fr. 323 81 »

« Total 2379 86 »

« Cette dépense devant être l'objet d'un article spécial au budget, nous vous proposons d'ouvrir, sur l'exercice 1869, un crédit de 2379 fr. 86 c. »

« M. J. RENAUX-LEMERRE dit que le jugement condamne la ville à payer non-seulement l'indemnité mais aussi les frais de procédure ; il croit que cette somme doit être prélevée sur l'imposition qui fait l'objet du décret du 2 septembre 1868. »

« M. DUTHOIT ne partage pas cet avis ; le tribunal, ayant décidé que les frais incombent à la ville, elle ne peut se dispenser de payer immédiatement sur son budget ordinaire les avoués et les avocats chargés de sa défense. »

« M. TOULMONDE-NOLLET dit que l'imposition extraordinaire est tout entière affectée au remboursement des indemnités accordées à M. Roussel-Lecoq ; il ne pense pas qu'on puisse prélever sur ce rôle la somme réclamée pour les frais de procès. »

« Le Conseil remet à une prochaine séance son vote sur cette question. »

« AVIS SUR LES DEMANDES D'INDEMNITÉS PAR SUITE DE L'ÉMEUTE. »

« Messieurs, »

« Dans la séance du 16 mars 1867, vous avez renvoyé à la Commission de la Voirie l'examen d'une demande tendant à obtenir l'intervention de la ville dans le plan de la rue de France. »

« Nous croyons, Messieurs, qu'il n'y a pas lieu, quant à présent, à prendre cette demande en considération ; et voici les motifs qui ont déterminé l'avis de la Commission : »

« La rue de France s'étend de la rue Jacquard au Fontenoy jusqu'au boulevard de ceinture et le niveau en cet endroit n'est pas arrêté d'une manière définitive. »

« Vous vous rappelez les vœux réitérés émis par le Conseil pour réclamer des Ponts et Chaussées, l'établissement d'un pont fixe sur le Canal à sa jonction avec la route de Tourcoing n° 14. Aucune décision n'est encore prise à cet égard ; mais si la solution est favorable, elle nécessitera l'abaissement du plan d'eau et des rives du canal, et par suite des voies qui viendront y aboutir. »

« Le boulevard de ceinture se trouve très-rapproché du canal et son niveau sera nécessairement commandé par le canal, de même que celui de la rue de France. L'acceptation de la dite rue par la ville mettrait à sa charge tous les frais de remaniement du sol, de repavage, etc., ainsi que d'indemnités envers les riverains, lesquelles résulteraient de la modification de niveau du canal. »

« Devant de telles éventualités, le devoir de votre Commission est tout tracé. Elle a l'honneur de vous proposer l'ajournement jusqu'à la solution de la question du canal. »

« Signé : H. Dubar, rapporteur, J. Lagache, P. Parent, A. Wibaux, L. Watine-Wattinne. »

« M. WIBAUX dit qu'il est très-préjudiciable aux propriétaires de ne pouvoir connaître le nivellement de ce quartier. Il prie M. le Maire d'insister auprès de l'administration des Ponts et Chaussées pour que nous sortions au plus tôt de cette fâcheuse position qui empêche toute nouvelle construction et nuit aux intérêts des propriétaires. »

« M. le Maire répond qu'il a déjà fait bien des démarches à ce sujet, et qu'il est tout disposé à en entreprendre de nouvelles pour arriver à une solution de la question. Le Conseil adopte ensuite les conclusions du rapport de la Commission de la Voirie. »

« FRAIS DES DIVERS PROCÈS RELATIFS A L'ÉMEUTE. »

« M. le Maire entretient le Conseil de la question des frais relatifs à divers procès résultant de l'émeute : »

« Messieurs, »

« Les désordres qui ont eu lieu à Roubaix le 16 mars 1867 ont causé des dégâts dans plusieurs établissements industriels, dont les propriétaires ont intenté des actions à la ville en réparation de dommages éprouvés par eux. »

« Le tribunal civil de Lille ayant admis leurs prétentions, nous avons appelé des jugements de première instance à la Cour impériale de Douai où, malgré les efforts de notre éloquent défenseur, M. Taton, nous avons également succombé et avons été par conséquent, condamnés à payer tous les frais. »

« D'après les notes qui nous ont été remises, nous devons à Me Dussalion, notre avoué : »

« Affaire F. Roussel . fr. 159 11 »

« R. Desrousseaux » 171 41 » L. Scrépel et fils » 160 31 » Dillies frères » 166 89 » Fh. Scamps » 167 86 »

« A Me Vilette : 875 28 »

« Affaire F. Roussel . fr. 303 96 » R. Desrousseaux » 330 69 » L. Scrépel et fils » 299 81 »

« A Me Gennevoise : 934 46 »

« Affaire Dillies frères . fr. 296 31 » A Me Poncelet : »

« Affaire Scamps . . . fr. 323 81 »

« Total 2379 86 »

« Cette dépense devant être l'objet d'un article spécial au budget, nous vous proposons d'ouvrir, sur l'exercice 1869, un crédit de 2379 fr. 86 c. »

« M. J. RENAUX-LEMERRE dit que le jugement condamne la ville à payer non-seulement l'indemnité mais aussi les frais de procédure ; il croit que cette somme doit être prélevée sur l'imposition qui fait l'objet du décret du 2 septembre 1868. »

« M. DUTHOIT ne partage pas cet avis ; le tribunal, ayant décidé que les frais incombent à la ville, elle ne peut se dispenser de payer immédiatement sur son budget ordinaire les avoués et les avocats chargés de sa défense. »

« M. TOULMONDE-NOLLET dit que l'imposition extraordinaire est tout entière affectée au remboursement des indemnités accordées à M. Roussel-Lecoq ; il ne pense pas qu'on puisse prélever sur ce rôle la somme réclamée pour les frais de procès. »

« Le Conseil remet à une prochaine séance son vote sur cette question. »

« AVIS SUR LES DEMANDES D'INDEMNITÉS PAR SUITE DE L'ÉMEUTE. »

« Messieurs, »

« Dans la séance du 16 mars 1867, vous avez renvoyé à la Commission de la Voirie l'examen d'une demande tendant à obtenir l'intervention de la ville dans le plan de la rue de France. »

« Nous croyons, Messieurs, qu'il n'y a pas lieu, quant à présent, à prendre cette demande en considération ; et voici les motifs qui ont déterminé l'avis de la Commission : »

« La rue de France s'étend de la rue Jacquard au Fontenoy jusqu'au boulevard de ceinture et le niveau en cet endroit n'est pas arrêté d'une manière définitive. »

« Vous vous rappelez les vœux réitérés émis par le Conseil pour réclamer des Ponts et Chaussées, l'établissement d'un pont fixe sur le Canal à sa jonction avec la route de Tourcoing n° 14. Aucune décision n'est encore prise à cet égard ; mais si la solution est favorable, elle nécessitera l'abaissement du plan d'eau et des rives du canal, et par suite des voies qui viendront y aboutir. »

« Le boulevard de ceinture se trouve très-rapproché du canal et son niveau sera nécessairement commandé par le canal, de même que celui de la rue de France. L'acceptation de la dite rue par la ville mettrait à sa charge tous les frais de remaniement du sol, de repavage, etc., ainsi que d'indemnités envers les riverains, lesquelles résulteraient de la modification de niveau du canal. »

« Devant de telles éventualités, le devoir de votre Commission est tout tracé. Elle a l'honneur de vous proposer l'ajournement jusqu'à la solution de la question du canal. »

« Signé : H. Dubar, rapporteur, J. Lagache, P. Parent, A. Wibaux, L. Watine-Wattinne. »

« M. WIBAUX dit qu'il est très-préjudiciable aux propriétaires de ne pouvoir connaître le nivellement de ce quartier. Il prie M. le Maire d'insister auprès de l'administration des Ponts et Chaussées pour que nous sortions au plus tôt de cette fâcheuse position qui empêche toute nouvelle construction et nuit aux intérêts des propriétaires. »

« M. le Maire répond qu'il a déjà fait bien des démarches à ce sujet, et qu'il est tout disposé à en entreprendre de nouvelles pour arriver à une solution de la question. Le Conseil adopte ensuite les conclusions du rapport de la Commission de la Voirie. »

« FRAIS DES DIVERS PROCÈS RELATIFS A L'ÉMEUTE. »

« M. le Maire entretient le Conseil de la question des frais relatifs à divers procès résultant de l'émeute : »

« Messieurs, »

« Les désordres qui ont eu lieu à Roubaix le 16 mars 1867 ont causé des dégâts dans plusieurs établissements industriels, dont les propriétaires ont intenté des actions à la ville en réparation de dommages éprouvés par eux. »

« Le tribunal civil de Lille ayant admis leurs prétentions, nous avons appelé des jugements de première instance à la Cour impériale de Douai où, malgré les efforts de notre éloquent défenseur, M. Taton, nous avons également succombé et avons été par conséquent, condamnés à payer tous les frais. »

« D'après les notes qui nous ont été remises, nous devons à Me Dussalion,